



Province de Québec

## **AVIS PUBLIC**

### **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 193-9-2025**

#### **RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NUMÉRO 193 CONCERNANT L'APPARENCE DES BÂTIMENTS PRINCIPAUX**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le directeur général et greffier :

QUE le conseil de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel, à une séance ordinaire tenue le 10<sup>e</sup> jour de novembre 2025, a adopté le règlement numéro 193-9-2025 intitulé « *Règlement modifiant le règlement de construction numéro 193 concernant l'apparence des bâtiments principaux* »;

QUE ce règlement soit déposé au bureau de l'Hôtel de Ville situé au 700, rue Montcalm, Saint-Joseph-de-Sorel, Québec, J3R 1C9 où toute personne intéressée peut en prendre connaissance sur les heures d'ouverture du bureau municipal;

QUE ledit règlement entrera en force et en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ SOUS MON SEING À SAINT-JOSEPH-DE-SOREL,  
Ce 27<sup>e</sup> jour de janvier 2026.

Le directeur général et greffier,

Patrick Delisle, gma